

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 2008-968

**Service consulté**

**INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES  
(C052)**

Résumé : *Les trois communes dont la liste figure en annexe au présent rapport ont sollicité une aide financière départementale pour leurs projets d'insertion de lignes électriques et téléphoniques.*

*Conformément à la convention départementale de partenariat, signée le 20 décembre 2007 entre le Département du Haut-Rhin, EDF Distribution Alsace et France Télécom, le total des subventions de la part du Département s'élèverait à 57.792 €.*

Les trois communes dont la liste figure en annexe ont sollicité une aide financière départementale pour leurs projets d'insertion de lignes électriques et téléphoniques.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors de la réunion de la commission de programmation des travaux du 17 juin 2008. La commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 30 juin 2008, a validé cet avis technique.

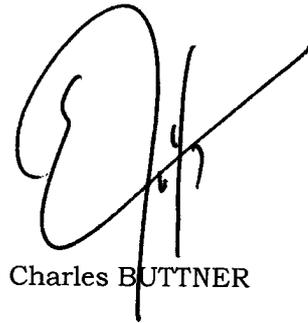
Les trois communes qui figurent dans la liste annexée au rapport ont transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à ces communes une aide financière d'un montant total de 57.792 € pour leur projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seront prélevés au chapitre 204 – nature 20414 – fonction 71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03743	<b>HIRTZBACH</b> Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues St Affre et Chapelle	79 723,00	20%	15 945,00
IRE03662	<b>HOUSSEN</b> Insertion des lignes électriques et téléphoniques rues de Lattre et du Ladhof	98 393,00	20%	19 679,00
IRE03756	<b>SAINTE-CROIX-EN-PLAINE</b> insertion de lignes électriques et téléphoniques route de Bâle (entrée sud)	110 839,00	20%	22 168,00
			Total	57 792,00